

HiSCoD

Auvergne-Rhône-Alpes

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Saint-Martial le 1er octobre 1668
Identifiant	HISCOD_01137
Date	Année 1668 Mois : Octobre Jour : 1 Jour de la semaine : Lundi
Localisation	Lieu historique : Saint-Martial Lieu : Saint-Martial Code commune : 07267 Latitude : 44.865449 Longitude : 4.274846
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Montpellier Sous-entité administrative : Aubenas
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Auvergne-Rhône-Alpes Sous-entité administrative : Ardèche
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Émeute fiscale ; Typologie originale : Type 202 : Troubles liés à la perception des impôts indirects Nombre de participants : 70 Participation féminine : Oui

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1194 : « Gilles Hérand, huissier, Pierre Frédéric et Jean Saleil, soldats des gardes de Mgr le Comte du Roule, Nicolas Tranchard et Jean Duclaux, prévôts du Vivarais, vont à Saint-Martial avec 20 archers ou soldats, et Verchand, fils du receveur des tailles. Devant le refus des habitants de payer ce qu'ils doivent, l'huissier saisit une paire de vaches, 11 brebis, puis 28 vaches ou taureaux, qui sont conduits près de l'église. Un grand nombre d'hommes armés de pistolets, et de femmes armées de pierres et de bâtons leur jettent des pierres en criant : "Tue, tue...". Jacques Charmine, fils d'Isaac, tire un coup de pistolet dans la jambe d'un soldat. La troupe doit se retirer, emportant son blessé que les paysans "voulaient achever". Le nommé Jean Célestin, porteur d'un fusil et d'une épée, est capturé au passage, mais les soldats doivent le rendre "pour éviter un plus grand malheur", les habitants s'étant emparés de Saleil et de Verchand et menaçant de les tuer. Le bétail est remis à deux habitants du village qui le libéreront vers minuit, devant les menaces de leurs compatriotes de les tuer et de mettre le feu à leur maison (dont la porte est attaquée à coups de hache). Pendant la nuit, les soldats se sont réfugiés chez M. Chambon, qui habite à un quart de lieu de Saint-Martial. Avec Mr Testut, curé de la paroisse, il assure les soldats "qu'il périrait plutôt qu'il leur arrive du mal". À la question de savoir où sont les officiers du lieu, ils répondent que le juge, le lieutenant et le greffier étaient à Dournac, et qu'il n'y avait que le baile, n'osant sortir de sa maison. Interrogé, le baile dit qu'il veut bien suivre les soldats et prévôts, mais qu'il ne peut répondre ni du bétail, ni de la vie des soldats et prévôts, ni même de la sienne. Les soldats passent la nuit sur leurs gardes. A minuit, coups de fusil. Les prévôts, qui ont trouvé un autre logis, sont menacés toute la nuit d'être "brûlés ou assassinés". Vers minuit, ils voient 60 à 80 rebelles enlever le bétail aux séquestres. "Et voyant le mépris que l'on faisait à notre livrée et la désobéissance à justice, et que nous n'étions pas assez forts pour résister à leurs insultes, nous aurions été contraints de nous retourner dans la maison du dit Chambon, où nous avons trouvé le sieur

Plantier, juge de Saint-Martial, ... , lequel nous aurait offert sa personne, mais qu'il ne pouvait pas répondre de l'insulte de ces rebelles". D'où le retour de la troupe à Viviers. À la suite de cette affaire, la Cour des Aides a pris un arrêt de saisie au corps et de saisie des biens des rebelles. La suite est inconnue. »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1194.Arch. dép. Hérault, B 4722-4724.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19